

Psychologue

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

Le psychologue participe au diagnostic des difficultés et compétences familiales, en complément des autres professionnels du service, et fait des propositions d'interventions, en procédant quand cela lui paraît nécessaire, à une évaluation psychologique auprès des enfants et parents, avec les outils propres à sa profession. Il offre aux enfants, à leurs parents un espace d'écoute en vue de favoriser l'émergence et l'élaboration de leur problématique personnelle et à ce titre, mène des entretiens à visée éducative et psychologique.

Le métier

Le psychologue est autonome dans l'exercice de ses activités et dans le choix des modes d'intervention. Il travaille en Circonscription de Solidarité Départementale, au sein du service d'aide sociale à l'enfance (A.S.E.), protection maternelle et infantile (P.M.I.) et dans tout service social. Il fait partie d'une équipe pluridisciplinaire ayant une multiplicité de lieux d'intervention ; il est donc fréquemment en déplacements.

Les activités

- Conduire des entretiens cliniques
- Réaliser des observations cliniques d'enfants en milieu institutionnel ou ouvert
- Réaliser des évaluations ou des diagnostics psychologiques
- Donner des conseils techniques aux professionnels médico-sociaux et éducatifs
- Animer des réunions avec les familles
- Animer la réflexion avec les professionnels
- Réaliser une veille sectorielle

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de psychologue.